

avant leur devoir de représentants catholiques. C'est une lourde faute, et ils ont pris là une bien triste responsabilité. M. Redmond a vainement tenté d'excuser son attitude et celle de ses collègues en disant que leur présence à Westminster n'était pas nécessaire, puisqu'il y avait une majorité certaine en faveur du bill. Oui, il y avait une majorité favorable au bill, sans les députés irlandais; mais dans la discussion, dans les votes sur certains amendements, leur présence aurait exercé une influence considérable. Par exemple, si les quatre-vingt députés irlandais eussent été là pour déployer contre la clause Kenyon-Slaney, l'ardeur, l'intrépidité, la *furia* qu'ils savent mettre dans les batailles parlementaires, leurs efforts, joints à ceux d'hommes comme lord Hugh Cecil, auraient pu empêcher l'adoption de cet amendement malencontreux. Ils ont donc manqué à leur devoir en repoussant l'appel de leurs évêques, et en désertant un combat dont les âmes de milliers d'enfants catholiques étaient peut-être l'enjeu.

* * *

En France, hélas! l'œuvre des sectes s'accomplit méthodiquement et sûrement. Le Conseil d'Etat vient de démontrer sa souplesse en décrétant d'abus les soixante-quatorze évêques, à lui déférés par le gouvernement. Pour rendre un tel arrêt, ce tribunal a manifestement torturé les textes et interprété la loi d'une façon excessivement fantaisiste. Armé de cette décision, M. Combes a commencé à supprimer les traitements de plusieurs prélats. Les premiers frappés ont été les évêques d'Orléans, d'Amiens, de Séz et de Nice. Le cardinal Perraud avait déjà subi la même iniquité. Les catholiques de son diocèse lui ont présenté une somme de 30,000 francs, pour remplacer le traitement volé par les ministres.

Il est difficile d'imaginer un régime plus odieusement